



Non respect du devis d'une entreprise a une autre secteur btp

Par **david766**, le **15/02/2009** à **20:50**

bonjour,

je suis artisan dans le bâtiment un restaurateur ma demander un devis pour sa future pizzeria, ma signer le devis avec la mention bon pour accord, ma fait un chèque de 1500 euros d'acompte au bout du 2eme jours des travaux me dit qu'il ne souhaite pas des 2 radiateurs qui sont sur le devis et me donne la raison que il na pas vu, et qu'il a au moins 4 radiateurs d'occasion correspondant a ceux sur le devis soit une perte sèche de 539 euros ht , je lui fait comprendre que il c'est engager sur le devis, et derrière il me dit non et il voudrais un autre radiateur et donc des fournitures supplémentaires pour mon entreprise et non prévu sur le devis je lui dit que le devis n'est plus du tout respecter de sa part, donc je vais réfléchir, quinze jours se passe il me demande repasser pour lui rajouter un robinet de puisage en attente de finir les travaux, le jours venu je lui propose une offre commerciale de me prendre un seul radiateur au lieu de 2, en coupant la poire en 2 en lui faisant comprendre qui son engagement quand même , le restaurateur s'énerve m'envoie sur les roses et me dit soi je fini le boulot ou je me casse, vue sa colère, je décide donc de lui envoyer un recommandée, en lui expliquant qu'il a 1 semaine pour accepter l'authenticité du devis dans le cas contraire il ya rupture de contrat je ne fini pas les travaux et je garde le chèque d'acompte encaisser de 1500euros, suite au courrier le restaurateur me contact par téléphone me demande c'est quoi le problème je lui dit vous ne savez pas lire, il me dit vous n'avez pas pour 1500euros , je lui dit que je ne suis pas obliger de vous donner le décomptes de toutes prestations effectués, le client me menace et me dit : je te laisse 2 jours pour me donner mes 1500 euros et virer toute ta merde de chez moi sinon fait gaffe je sait ou tu habite suite a cela j'ai deposer une plainte a la police pour menace sur mon integralité physique et sur mes biens, et personnels, , ma question est simple : je ne souhaite plus honorer moi meme ce contrat , que dois je faire.
merci

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **22:32**

Bonsoir,

Attention car le devis vous engage. Il faudrait que le restaurateur vous face une lettre rejetant le devis et que vous acceptez.

Les deux consentements sont obligatoires, sinon vous allez au devant de difficultés, c'est à dire abandon du chantier.

Cordialement

Par **david766**, le **16/02/2009** à **09:54**

suite a votre réponse ou je vous en remercie, j'ai envoyer un recommander au restaurateur, lui disant que suite a la dégradations de nos relations, et donc a sa demande je suis prêt a acceptez une rupture amiable de ce marché, dans ce cas je conserverai le montant de l'acompte soit 1500euros (parce que il ya 2 jours de travail effectuer+fourniture +déplacement+une commande fousseur que je ne peut pas annuler car le fabricant va facturer, bien entendu le client na pas ce décomptes), et donc je lui est preciser pour en revenir au courrier: , si il refuse cette propositions , je reste a votre dispositions , pour executer entierement les travaux .
je lui est laisser 1 semaine de délai.

maintenant je n'est aucune réponse écrite de sa part, j'ai juste reçu des menaces et injures suite a ce courrier, donc je ne voit pas pourquoi je continuerai dans ces conditions, je n'est aucune confiance maintenant.

je suis bien d'accord avec vous que je suis aussi engager mes moi je respecte le contrat c'est quand même lui qui le signe et qui se désengage de l'initialité du devis, qui refuse toute offre commerciale, et qui me menace personnellement, alors ou est la solution.

attendre sa réponse dans un premier temps.

merci.